

Conseil d'établissement
Procès-verbal
Séance du jeudi 14 novembre 2024

Sur les 26 membres composant le Conseil d'établissement, **21** étaient présents à son ouverture dont **16/18** avec droit de vote, le quorum est donc atteint.

Membres avec voix délibérative présents :

1. Mme LAVIGNE, proviseur, président du conseil d'établissement
2. Mme MERABET, secrétaire générale
3. M. PERRAD, directeur de l'école Berchet
4. M. RIVES, proviseur-adjoint
5. Mme BENZERFA, représentant du personnel administratif et technique
6. Mme HAR, représentant du personnel enseignant 2nd degré
7. Mme BELLOUTI, représentante du personnel enseignant 2nd degré
8. Mme MOLVEAU, représentante du personnel enseignant 2nd degré
9. Mme BENDAOU, représentante du personnel enseignant 1^{er} degré
10. M. SOUCHAUD, représentante du personnel enseignant 1^{er} degré
11. Mme LAASRI, représentante des parents d'élèves 2nd degré UCPE
12. M. MADINI, représentant des parents d'élèves 2nd degré UCPE
13. Mme BGHIEL, représentante des parents d'élèves 2nd degré APEEF
14. Mme LAGROUBI, représentante des parents d'élèves 2nd degré CAPE
15. Mlle YACOUBI, représentante des élèves
16. Mlle RAIHANI, représentante des élèves

Membres à titre consultatif présents :

1. Mme HOLLINGWORTH, consule adjointe de France
2. Mme BOURGEOIS, agent comptable secondaire (ACS)
3. Mme BENNANI, conseillère des Français de l'étranger
4. Mme EL MERNISSI, présidente de l'Amicale des anciens élèves
5. M. TAFERSITI, personnalité qualifiée (arrivé à 17h45)

Membres absents :

1. M. BRENNAC, conseiller principal d'éducation (excusé)
2. M. ALAMI YADRI, représentant des élèves
3. M. EL GARTI, conseiller des Français de l'étranger
4. Mme RIO, conseillère des Français de l'étranger (excusée)
5. Mme ESNAULT, conseillère de coopération et d'action culturelle adjointe (excusée)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30 par le proviseur.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire et du secrétaire adjoint de séance
2. Approbation du PV du CE du 24 juin 2024
3. Approbation du règlement intérieur du CE 2024-25
4. Installation des commissions et instances 2024-25
5. Bilan de rentrée 2024
6. Exécution du budget 2024 et ajustements du budget initial 2025
7. Travaux à l'école Berchet et au lycée Regnault
8. Droits de scolarité 2025-26
9. Adoption du règlement financier 2025-26
10. Plan particulier de mise en sureté (PPMS)
11. Carte des emplois des détachés
12. Missions particulières des enseignants (IMP)
13. Projets pédagogiques et éducatifs 2024-25 (dont les voyages)
14. Ateliers au lycée Regnault
15. Questions diverses :

1. Désignation du secrétaire et du secrétaire adjoint de séance

Le proviseur demande une personne volontaire pour assurer le secrétariat de séance.

Mme Hafida MERABET, secrétaire générale du pôle, accepte d'être secrétaire de séance.

Mme LAASRI, représentante des parents d'élèves 1^{er} degré UCPE est nommée secrétaire de séance adjointe.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du CE du 24 juin 2024

Le proviseur s'assure que tous les membres de l'instance ont bien reçu le PV. Une demande d'explication sur le point concernant le contrat de location de l'école Delacroix, prévu pour 2 ans. Est-ce une provision ou avons-nous l'obligation de payer le loyer pendant deux ans. Les éléments d'information sont apportés par la secrétaire générale. L'établissement peut tout à fait rompre le bail avant la fin des deux ans. Il suffit de respecter le préavis. Aucune demande de modification n'étant formulée, le proviseur passe au vote.

⇒ **Vote : 1 abstention - 15 pour.**

3. Approbation du règlement intérieur du CE 2024-25

Aucune question ou remarque n'étant formulée, le proviseur passe au vote.

⇒ **Vote : unanimité pour.**

4. Installation des commissions et instances 2024-25

Les tableaux de toutes les commissions ont été envoyés à tous les élus au conseil d'établissement de manière à qu'ils puissent s'inscrire dans chaque instance.

1. Conseil de discipline
2. Comité d'éducation à la sante, à la citoyenneté et a l'environnement
3. Comite formation continue
4. Comite hygiène et sécurité de la communauté scolaire
5. Commission éducative
6. Commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels
7. Conseil de vie collégienne
8. Conseil de vie lycéenne
9. Conseil du second degré
10. Conseil école collèe

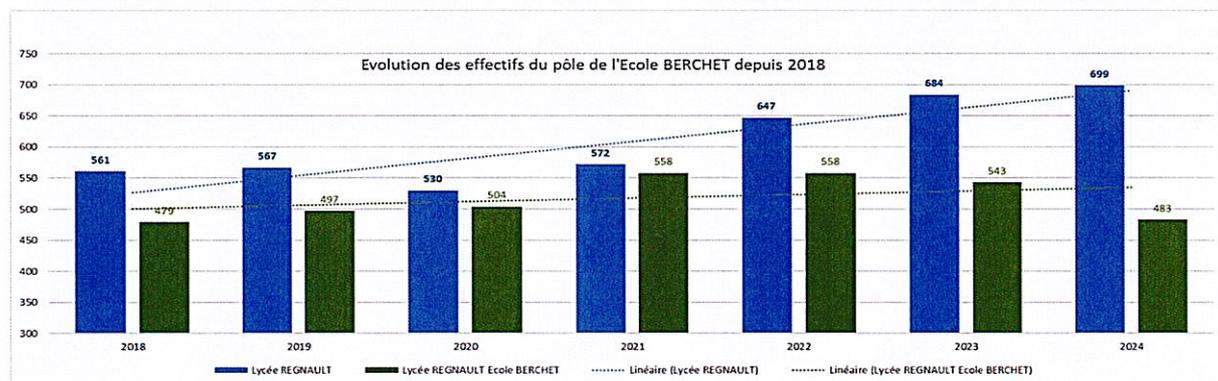
Le proviseur note qu'il manque des enseignants dans le conseil école/collège. Les représentants des personnels proposent que ce soient les coordonnateurs de discipline qui intègrent ce conseil.

La proposition est validée.

5. Bilan de rentrée 2024

Effectifs des élèves (-45 élèves à la rentrée 2024)

Evolution des effectifs d'élèves - Pôle de TANGER																									
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Lycée REGNAULT	402	429	446	451	451	454	465	479	500	518	531	552	558	551	556	529	530	575	561	567	530	572	647	684	699
Ecole BERCHET	359	358	358	360	384	380	384	396	397	421	455	474	469	469	454	464	475	498	479	497	504	558	558	543	483
TOTAL	761	787	804	811	835	834	849	875	897	939	986	1026	1027	1020	1010	993	1005	1073	1040	1064	1034	1130	1205	1227	1182
Taux d'évolution annuelle :		3%	2%	1%	3%	0%	2%	3%	3%	5%	5%	4%	0%	-1%	-1%	-2%	1%	7%	-3%	2%	-3%	9%	7%	2%	-4%



Statut Emploi	Ecole Adrien BERCHET			Lycée Eugène REGNAULT			Pôle		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
EMAD	3	2	5	8	1	9	11	3	14
Enseignant	3	2	5	8	1	9	11	3	14
EXPATRIES	2		2	1	2	3	3	2	5
Direction	1		1	1	2	3	2	2	4
Enseignant	1		1				1	0	1
PERSONNEL DE DROIT LOCAL	1	23	24	17	28	45	18	51	69
Agents administratifs		2	2	2	7	9	2	9	11
Agents de service	1	6	7	2	1	3	3	7	10
Enseignants PDL		15	15	10	18	28	10	33	43
Surveillants				3	2	5	3	2	5
Enseignants Résidents	1	9	10	8	12	20	9	21	30
Enseignant vacataire				1		1	1	0	1
Total général	7	34	41	35	43	78	42	77	119

CF. diaporama ci-joint pour plus de détails.

6. Exécution du budget 2024 et ajustements du budget initial 2025

Cf. diaporama ci-joint

7. Travaux à l'école Berchet et au lycée Regnault

Cf. diaporama ci-joint

Coût total = 12 902 377 DH

Opération SPSI TANGER	Date engagement	Montant engagement TTC	Exercice 2023		Exercice 2024		Exercice 2025	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
MP Maitrise d'ouvrage	01/10/2023	1.008.000,00 DH	1.008.000,00 DH	302.400,00 DH	0	403.200,00 DH	0	302.400,00 DH
MP Travaux structure	26/08/2024	11.894.377,99 DH			11.894.377,99 DH	6.046.308,81 DH	0	5.848.069,18 DH
Total Opérations SPSI		12.902.377,99 DH	1.008.000,00 DH	302.400,00 DH	11.894.377,99 DH	6.449.508,81 DH	- DH	6.150.469,18 DH

+ délocalisation (dépenses de fonctionnement)

Coût total bail DELACROIX pour 2 ans = 10 559 688 DH

Locaux bâtis = 155DH / m², extérieurs 50 DH m²

AE 2024	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
10.559.688 DH	2.740.422,00 DH	5.279.844,00 DH	2.539.422,00 DH	10.559.688,00 DH

8. Droits de scolarité 2025-26

Cf. diaporama ci-joint

Evolution négative des effectifs d'élèves, augmentation de la masse salariale (Plafond d'emploi et mesures dialogue social), rénovation immobilière.

Objectif poursuivi : limitation au strict minimum l'augmentation des frais de scolarité, neutralisation de l'inflation, budget à l'équilibre, reconstitution minimum de trésorerie.

Evolution Frais de scolarités par niveau - Pôle de TANGER :									
Niveau	Année:	2022	2023	2024	Evo 23/24	2025	Evo 24/25	2026	Evo 25/26
Droits de Première Inscription		23.500 DH	25.000 DH	25.000 DH	0,0%	25.625 DH	2,50%	26.260 DH	2%
Maternelle	Français	36.721 DH	38.220 DH	39.723 DH	3,9%	40.120 DH	1,0%	40.520 DH	1%
	Tiers	46.363 DH	47.860 DH	49.362 DH	3,1%	49.860 DH	1,0%	50.360 DH	1%
Primaire	Français	33.368 DH	35.070 DH	37.270 DH	6,3%	38.020 DH	2,0%	38.780 DH	2%
	Tiers	41.996 DH	43.700 DH	45.900 DH	5,0%	46.820 DH	2,0%	47.760 DH	2%
Moyenne Ecole	Français	35.045 DH	36.645 DH	38.497 DH	5,1%	39.070 DH	1,5%	39.650 DH	1%
	Tiers	44.180 DH	45.780 DH	47.631 DH	4,0%	48.340 DH	1,5%	49.060 DH	1%
Collège	Français	36.819 DH	38.520 DH	40.920 DH	6,2%	42.150 DH	3,0%	43.420 DH	3%
	Tiers	46.360 DH	48.060 DH	50.460 DH	5,0%	52.000 DH	3,1%	53.560 DH	3%
Lycée	Français	40.070 DH	41.570 DH	43.070 DH	3,6%	44.800 DH	4,0%	46.600 DH	4%
	Tiers	51.641 DH	53.140 DH	54.642 DH	2,8%	56.850 DH	4,0%	59.120 DH	4%
Moyenne Lycée	Français	38.445 DH	40.045 DH	41.995 DH	4,9%	43.475 DH	3,5%	45.010 DH	4%
	Tiers	49.001 DH	50.600 DH	52.551 DH	3,9%	54.425 DH	3,6%	56.340 DH	4%

9. Présentation du règlement financier

Cf. diaporama ci-joint

10. Plan particulier de mise en sécurité

Cf. diaporama ci-joint

11. Carte des emplois des détachée 2025

Le proviseur présente les postes qui sont déclarés vacants :

- 1 poste d'Espagnol
- 1 poste de Français
- 1 poste de SVT

Il s'agit d'une information. Il convient d'attendre la tenue du pré-CSA le 20 novembre 2024 pour connaître les décisions qui seront prises pour ces postes. Un conseil d'établissement se réunira le 11 décembre pour présentation des éventuelles modifications de la carte des emplois.

12. Missions particulières des enseignants (IMP)

Le proviseur rappelle ce que sont les IMP. La liste des IMP est présentée. L'unique modification par rapport à l'année dernière est l'augmentation de 0,5 à 1 pour la mission de référent égalité filles/garçons. Un représentant des personnels demande qu'un bilan soit établi par les collègues qui perçoivent une IMP.

⇒ **Vote : unanimité pour.**

13. Projets pédagogiques et éducatifs 2024-25

Le proviseur présente les voyages de l'école Berchet, au nombre de 5. Le directeur de l'école les présente un par un. Ils ont été présentés de manière détaillée au conseil d'école du 12 novembre 2024.

Un projet Voile est aussi présenté. Il s'agit de permettre aux élèves de pratiquer la voile durant une semaine, dans un club nautique de Tanger. Il n'y a pas de nuitée, ce n'est donc pas un voyage. Le coût du projet est à la charge des familles pour un montant de 980,00DRH par élève.

Les membres du CE souhaitent un seul vote pour tous les projets.

⇒ **Vote : unanimité pour.**

Le proviseur présente ensuite les voyages proposés au lycée Regnault. Ils sont au nombre de 2. Il s'agit d'un voyage au Royaume-Uni et d'un voyage à Paris. Le voyage au Royaume-Uni concerne les élèves de première spécialité LLCE et est organisé par l'enseignante de la spécialité.

Une représentante UCPE souhaite savoir quand la réunion d'information sera organisée. Le proviseur indique que la réunion se tiendra le mercredi 15 novembre. Un mail a été envoyé aux familles ce jour.

⇒ **Vote : 1 abstention – 15 pour**

Le deuxième voyage concerne les élèves de première spécialité HLP. Il est organisé par les deux enseignantes en charge de la spécialité (Lettres et Philosophie).

⇒ **Vote : unanimité pour.**

14. Ateliers au lycée Regnault

Le proviseur expose les activités qui sont proposées aux élèves sur le temps extra-scolaire. Il s'agit d'un club Echecs, d'un club Volley et de l'Association Sportive. Le mercredi après-midi est aussi utilisé par les élèves de l'option Théâtre. Cela n'est pas un club mais il est nécessaire d'apporter cette précision.

L'établissement est favorable à nouer des partenariats avec des associations qui proposeraient des activités en accord avec les valeurs de l'établissement et les textes français.

Avant de passer aux questions diverses, une représentante SNES distribue le propos liminaire à tous les membres du conseil d'établissement.

15. Questions diverses

Le proviseur informe qu'il y a 64 questions au total

LES VOYAGES : Plafond pour voyages à l'étranger ? Il n'y a toujours pas de charte claire et donc des enseignants ne savent pas s'ils peuvent se lancer.

La charte des voyages a été écrite en 2023-2024 et votée au CE du 15 février 2024. Elle a été déposée dans les casiers numériques le 3 octobre 2024

EMAD : un contrat clair de 6 ans (ne pas stresser tous les ans pour savoir s'ils sont reconduits)

Les EMAD sont des personnels détachés par le ministère marocain de l'éducation. La décision n°11-2024 de la directrice de l'AEFE relative aux enseignants mis à disposition indique dans son article 1) Recrutement : « Les EMAD sont recrutés par une commission mixte franco-marocaine et mis à disposition de leur établissement d'affectation par le Directeur de leur académie de rattachement. Cette mise à disposition intervient pour une période probatoire d'un an.

A l'issue de cette période probatoire, en cas d'avis favorable des parties française et marocaine, la mise à disposition est confirmée pour une période de deux années. Dans le cas contraire, il est mis fin à cette disposition et l'enseignant est réaffecté dans son administration d'origine.

En fin de période de mise à disposition, celle-ci peut être renouvelée sur décision du Directeur de l'académie de rattachement. ».

ENTREE de l'école : nous demandons une réouverture de la porte d'entrée réservée aux enseignants

Il y a eu un incident la semaine dernière : une collègue a été prise à partie par un parent devant la porte de sa salle de cours alors même qu'elle avait des élèves la salle. J'ai donc décidé de renforcer la sécurité, dans l'intérêt de

tous. La porte située dans le hall d'entrée, si elle est ouverte, constitue une faille de sécurité. En effet, le sas sert à contrôler les personnes qui entrent. S'il existe un moyen de le contourner, il ne joue plus son rôle. En outre, cette porte mène directement vers la salle des personnels.

Nous avons reçu la visite d'une commission de sécurité des autorités marocaines lundi dernier qui nous a justement félicité du système de sécurité en place (SAS, écrans, porte verrouillée).

Infirmierie : plus de présence/ personnel

La quotité horaire de l'infirmière est passée de 50 à 70% à compter du 1^{er} novembre 2024.

Accueil : une sortie collège et une sortie lycée afin de mieux surveiller les entrées/ sorties ?

Suggestion : 2 portes d'ENTREE plus grandes ! Il est difficile de contrôler l'afflux.

Suggestion 2 : Recrutement d'un agent supplémentaire (plutôt que sous-traiter) pour l'accueil et des assistants Vie Scolaire.

Il n'y a aucun moyen de créer une 2^{ème} porte donc aucun besoin d'avoir un 2^{ème} agent. Je rappelle que la façade de l'établissement est classée. Quant au recrutement, nous sommes soumis à un plafond d'emplois, dépendant de l'arbitrage de l'AEFE. Il paraît hautement improbable que, dans l'hypothèse où l'établissement formulerait une telle demande, elle soit validée par les services centraux.

FICHE DE POSTE : quel que soit le poste, la fiche est nécessaire

Je partage tout à fait cet avis. J'ai donc demandé à la chargée RH, au mois d'octobre de faire un recensement des fiches de poste existantes. Chaque personnel sera ensuite reçu pour discuter du contenu et le valider. Ceux qui ne disposent pas de fiche de poste s'en verront établir une. Ce travail, chronophage, est en cours.

Effectifs élèves : une augmentation sans ajout de personnel ni d'espace !

Il y a eu une augmentation des effectifs qui a entraîné une augmentation du nombre de personnes

L'augmentation des effectifs s'est traduite par l'augmentation de 3.1 ETP et 1 agent.

Personnel Pôle REGNAULT	EFFECTIF PHYSIQUE			ETP		
	Rentrée 2023	Rentrée 2024	Ecart	Rentrée 2023	Rentrée 2024	Ecart
EXPATRIES	5	5	0	5	5	0
PERSONNEL DE DROIT LOCAL	68	69	1	65,5	66,7	1,2
AGENTS DE SERVICE / ASEM	13	10	-3	12,5	9,7	-2,8
ADMINISTRATIF	9	11	2	8	11	3
SURVEILLANTS	6	6	0	6	6	0
ENSEIGNANTS PDL	40	42	2	39	40	1
ENSEIGNANTS RESIDENTS	29	30	1	29	30	1
EMAD	12	14	2	12	14	2
VACATAIRE ENSEIGNANT	4	1	-3	1,7	0,6	-1,1
TOTAL	118	119	1	113,2	116,3	3,1

Un plan d'action contre l'utilisation des téléphones ?

Je souhaite refondre le règlement intérieur et y inclure une interdiction des téléphones portables. Ce travail sera mené durant cette année scolaire. Le projet sera présenté à la communauté éducative et discuté avant validation par le conseil d'établissement.

Photocopieuse :

Le papier : mettre plus de paquets dans la salle.

Il n'a pas été possible d'imprimer en format A3 aujourd'hui.

Photocopies en couleur : des matières n'ont pas de manuel HG + en SVT il y a de nombreux besoins exprimés.

Quotas : nous refusons de passer sous des quotas, ce qui est pressenti.

Concernant l'approvisionnement des photocopieurs, il suffit de signaler au service financier lorsqu'il n'y a plus de papier. Un agent interviendra immédiatement.

Concernant l'impression en A3 pour la matinée de mardi, même réponse que ci-dessus.

Le photocopieur de la salle des professeurs dispose de la couleur.

Il n'a jamais été question d'instaurer des quotas.

Règlement intérieur sur le port des vêtements : pantoufles, claquettes, crop-top, pyjama, etc.

Cf réponse question sur le téléphone portable

Conditions de travail : une cuisine peu appropriée pour une salle de profs.

Il s'agit de la cafétéria de la salle des personnels, cet espace étant accessible à tous les personnels de l'établissement. La cuisine était dans un état très dégradé, et ne garantissait pas l'hygiène. Le projet de modernisation a été discuté l'année dernière et les personnels ont été consultés. Cette cuisine est aussi destinée à faciliter la tenue d'évènements qui nécessitent l'intervention d'un traiteur (élections par exemple). La configuration permet aussi une plus grande convivialité. C'est maintenant un espace clair, propre et parfaitement équipé. Il me semble donc qu'il s'agit d'une amélioration des conditions de travail.

Rebaptiser notre école par Henri Regnault

Je suis désolée, je n'ai pas compris la question. Un représentant des enseignants explique qu'Eugène Regnault est un personnage qui ne s'est pas illustré en faveur des droits des Marocains. Le lycée pourrait être rebaptisé Henri Regnault, peintre français.

Le proviseur répond que cette décision ne relève pas de l'établissement mais de l'AEFE.

Ecole Berchet

Depuis cette année, Mme Lesieur IEN en poste à Rabat a demandé que soient désigné-e-s des tuteurs ou tutrices pédagogiques pour accompagner les collègues néophytes en amont de leur première mission de suppléance.

Cette mission existait déjà il y a quelques années et une collègue avait été formée pour ce faire (Master 2 de formation de formatrice) et bénéficiait d'une IMP entière pour assurer cette mission.

Qu'en est-il pour le pôle ?

Le pôle bénéficie de la présence d'un EMFE qui est en charge de l'accompagnement des néo-recrutés. Ces personnels bénéficient également de formations dédiées qui sont proposées par l'IRF.

La deuxième question concerne la demi IMP attribuée à la mission référent-e égalité filles/garçons.

La lutte contre les stéréotypes de genre et l'égalité entre les sexes est un axe dans lequel l'agence est fortement mobilisée.

La collègue qui assurait cette mission depuis plusieurs années avait déterminé des objectifs prioritaires pour cette année scolaire (forum des métiers, maintenance du padlets, nouveaux jeux de société...).

Qu'en est-il de cette mission ?

Il n'y a pas d'obstacle à ce que l'enseignante concernée perçoivent une rémunération sous la forme d'1 IMP pour les actions qu'elle va mettre en place.

Il convient néanmoins de souligner que l'égalité filles/garçons doit se pratiquer au quotidien dans l'école. Chaque adulte est porteur des valeurs de l'enseignement français. La vigilance, l'explication, le rappel à l'ordre sont l'affaire de tous, sur ce point comme sur d'autres. L'égalité filles/garçons ne doit pas juste s'incarner par des actions ponctuelles qui ne peuvent constituer qu'une illustration d'habitudes à prendre par les élèves.

APEEF

1) Nous avons été informés de vols à répétition au sein du lycée : trousse, vêtements, téléphones, en particulier durant les heures d'EPS, où il est demandé aux élèves de poser les cartables et sacs à dos à l'extérieur et à même le sol.... Nous proposons de rouvrir les vestiaires afin que les élèves puissent se changer en cas de besoin, et que leurs affaires soient en lieu sûr pendant le cours d'EPS.

D'après les relevés d'incidents réalisés par la vie scolaire (demandes des familles ou rapports d'incident rédigés par les professeurs), un seul évènement de disparition de téléphone durant un cours d'EPS a été signalé.

Rappel des circonstances : avant les vacances d'octobre, une élève de 1ère a constaté la disparition de son téléphone portable durant le cours d'EPS. Elle en a informé ses parents qui ont immédiatement pris contact avec l'établissement. Le CPE n'étant pas disponible, la famille a été reçue par le proviseur adjoint le vendredi 18

octobre. Lors de l'entretien, l'élève a expliqué que le professeur d'EPS avait demandé aux élèves de déposer les sacs à l'extérieur de la salle de sport. C'est ce qui explique, selon l'élève, que quelqu'un a dérobé son téléphone. Une fois l'entretien terminé, le proviseur adjoint a sollicité le professeur d'EPS pour savoir quelle consigne avait été donnée aux élèves : le professeur n'a jamais donné la consigne aux élèves de déposer leur sac à l'extérieur de la salle de sport, bien au contraire. Il a été conseillé aux élèves de laisser leurs effets personnels **DANS** la salle de sport. Selon le professeur d'EPS, l'élève en question a été la seule à laisser son sac à l'extérieur de la salle alors que tous les autres élèves ont fait le choix de laisser leur sac à l'intérieur. Par conséquent, ne suivant pas le conseil du professeur d'EPS et ayant décidé seule de laisser ses affaires à l'extérieur, sans surveillance, l'élève s'est mise en défaut toute seule.

2) Dans quelle mesure notre système éducatif est-il prêt à introduire l'utilisation d'outils logiciels comme Excel ? Aussi, parallèlement à l'utilisation des calculatrices basiques, nos élèves devront s'entraîner à effectuer les calculs manuellement, afin de renforcer les compétences analytiques et fondamentales. Ceci permettra à nos élèves de se préparer pour les études supérieures (Ecoles de Commerce, Prépas, Ecole d'ingénierie, ...).

L'apprentissage de l'utilisation de logiciels n'est pas prévu par les textes réglementaires. C'est l'apprentissage au gré de situations pédagogiques qui est privilégié. A cet effet, la certification PIX, mise en place depuis 2020, permet l'auto-formation et l'auto-évaluation des compétences acquises, entre autres, dans l'utilisation des outils bureautiques. Les enseignants peuvent, lors de séquences pédagogiques, recourir à l'utilisation de traitement de textes, de tableurs.

3) Beaucoup d'élèves sont en souffrance pour suivre le cursus général jusqu'au bout. Peut-on réfléchir à la création de la filière STMG (sciences et technologies du management et de la gestion) ou bien mettre en place la spécialité NSI (*Nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement*) au sein de notre lycée ? Plusieurs élèves ont le profil adéquat, et cette spécialité fait l'objet de demandes croissantes et permettrait de garder les élèves concernés au sein de notre établissement.

La filière technologique STMG est proposée dans 9 établissements du réseau AEFÉ dont 2 au Maroc en EGD. Seule la directrice générale peut décider de la modification de la carte des formations d'un établissement. L'ouverture d'une filière nécessite des moyens humains et matériels. La demande des familles au lycée Regnault ne porte pas sur une orientation post-seconde en STMG (pour 2023-24 : aucune famille n'a demandé une orientation en STMG, ni en voie technologique plus généralement. 3 élèves n'ont pas obtenu le passage en 1^{ère} générale : 1 après procédure d'appel a obtenu le passage en 1^{ère} générale, 1 autre est passé en 1^{ère} STMG, l'autre est parti en France).

Le lycée Regnault propose les 7 spécialités que proposent tous les établissements français. La spécialité NSI nécessite des investissements matériels et humains importants. Les enseignants formés à cette spécialité sont peu nombreux (sur le territoire français, peu d'établissements la propose). C'est une spécialité centrée sur l'informatique. Les élèves intéressés par une poursuite d'études dans ce domaine pourront aussi y accéder avec des spécialités scientifiques. Aucun élève n'a quitté l'établissement pour poursuivre en spécialité NSI.

4) Temps de la pause méridienne (1h30) non respecté ni au primaire ni au collège : cette situation est très difficile à gérer par les élèves surtout les collégiens en 6^{ème} et 5^{ème} (fatigue, manque de concentration, surexcitation, nourriture malsaine (Fast Food)). Le manque d'espace dédié aux élèves fait que les parents se posent la question sur l'organisation par temps de pluie ?

La pause méridienne de l'école Berchet est de 1h50 donc parfaitement dans les textes réglementaires.

La pause méridienne des élèves de 6^{ème} de lycée Regnault est de 1h minimum et tous les élèves n'ont effectivement pas 1h30 de pause (cf. le BO n°30 du 25 août 2016). Les raisons sont liées au nombre d'heures de cours de nos élèves de 6^{ème} qui, si on voulait respecter les 1h30 de pause, auraient cours jusqu'à 18h. Le nombre d'heures de cours en 6^{ème} est normalement de 25 heures. Nos élèves suivent une 2^{ème}, une 3^{ème} langue vivante ou sont en section internationale. Cela représente respectivement 2h30 de LV, 2h de LV, 4h de langue et 2h30 d'histoire/géographie. Ce sont les élèves inscrits en section internationale qui ne bénéficient pas de la pause d'1h30. Il est impossible de concilier ces 2 impératifs malheureusement. Les autres élèves de 6^{ème} ont 2h de pause méridienne.

5) Nous avons émis le souhait de garder l'option de l'apprentissage de la langue Espagnole dès la 6^{ème} sous forme d'ateliers. Cette proposition peut-elle se réaliser ?

Cette solution, en lien direct avec la question précédente, fera l'objet d'une réunion de travail avec les enseignants d'Espagnol pour une mise en place à la rentrée 2025.

6) Peut-on étudier la possibilité d'une mutualisation par zone géographique d'un.e conseiller.ère en orientation ? Pour que notre lycée puisse en bénéficier.

La mutualisation proprement dite n'est pas possible, en raison de contraintes administratives. L'établissement va recevoir en mission de 3 jours une conseillère d'orientation qui vient de France. La définition de la mission est en cours. Il existe des ressources dans d'autres établissements. Nous allons nous rapprocher d'eux, pour étudier la faisabilité d'interventions ponctuelles.

7) Quel dispositif de lutte contre le harcèlement est prévu par notre établissement ? Les cas sont malheureusement nombreux, et il conviendrait certainement de mettre en place une adresse email dédiée aux élèves, pour dénoncer d'éventuels actes (verbaux, prise de photos entre les élèves sans autorisation, ...) et sensibiliser les délégués CVC et CVL à être attentifs à ce fléau, dans le cadre de ce dispositif, afin de sensibiliser leurs camarades.

- Actuellement en place dans l'établissement : les cellules de veille scolaire (CVS). Une instance qui regroupe plusieurs membres de la communauté éducative (Proviseur adjoint, CPE, infirmière, référente EBEP, AED) pour discuter des situations préoccupantes parmi nos élèves (absentéisme, décrochage scolaire, problèmes de comportement, problème de relation du type harcèlement scolaire ou autre) et définir un plan d'action adapté à la situation particulière de l'élève.
- En cours de mise en place :
 - Plusieurs actions de sensibilisation et de prévention du harcèlement scolaire au cours de l'année en accord avec le programme Ph@re de l'EN à l'attention des élèves du collège (ateliers, heure de vie de classe etc.)
 - Faire du harcèlement scolaire un sujet discuté en classe pendant une période à définir via des projets et des travaux menés par les enseignants (création d'affiches, de capsules vidéo, de webradio, de poèmes ou de textes préparés en classe etc.)
 - Projet ambassadeur BA (bien-être et autonomie) à l'attention des élèves de 6ème et de 5ème. Élection d'élèves médiateurs par leurs pairs pour l'arbitrage des petits conflits entre élèves. Formation des élèves élus médiateurs aux compétences socio-psychologiques et à la gestion de petits conflits organisée et menée par le CPE à développer au cours de l'année scolaire.
 - Diffusion aux élèves et parents d'une plaquette récapitulant les actions possibles à mener rapidement si on est victime de harcèlement.

8) MUN : Est-ce que ce comité est reconduit cette année?

L'enseignante investie l'année dernière dans ce projet ne peut pas le poursuivre. Le CPE de l'établissement a repris le flambeau et a déjà un groupe d'élèves intéressés.

9) Horaire Ramadan : Il faut y réfléchir dès à présent pour l'école et pour le lycée.

L'équipe de direction y réfléchit. L'organisation de l'année dernière est une base de travail qui pourra être amendée ou reprise telle quelle. C'est un travail en cours.

CAPE

- Est ce qu'une augmentation des frais de scolarité est prévue dans le court terme ?

Cf présentation de la SG

2- Qu'en est-il du projet MUN ? Y a-t'il une reconduction prévue ?

Cf question 8 APEEF

3- Le problème des bourses persiste toujours. Les familles ont reçu à maintes reprises des relances de paiement, sachant qu'elles se sont manifestées plusieurs fois auprès du lycée et du consulat. Quelle solution proposez-vous pour mettre fin à cette situation ?

La secrétaire générale, consciente du problème, a pris la peine d'informer en amont de l'envoi des factures, les familles concernées pour les rassurer. Cette situation ne relève pas du service financier de l'établissement.

4- Les spécialités proposées au lycée sont classiques et n'offrent pas beaucoup de perspectives dans un monde de travail qui change. Dans les lycées français, et des lycées AEFÉ, nous trouvons bien plus de choix : Éducation physique et sports, Numérique et Sciences Informatiques, Théâtre, Arts Plastiques, Arts du Spectacle, Sciences de l'ingénieur, ainsi que les multiples choix pour la voie technologique (développement durable, design, hôtellerie, etc.). Pourquoi ne pas proposer plus de spécialités, ou en remplacer certaines, ouvrant les élèves sur des horizons plus vastes ?

En complément de la réponse à la question 3 APEEF, il est nécessaire de rappeler que tous les établissements sur le territoire français ne proposent pas toutes les spécialités. Seuls les gros établissements (+2000 élèves) peuvent avoir une offre plus variée. Certaines spécialités nécessitent des matériels très particuliers, imposants et onéreux, pour une demande qui ne pourrait être que très limitée (en particulier sur la voie technologique).

5- Quels dispositifs mis en place pour lutter contre le harcèlement ?

Cf. réponse question 7 APEEF

6- Nous constatons que le problème du vol s'est étalé jusqu'aux manuels et fournitures scolaires dans différents niveaux de classes. Avez-vous prévu des actions pour éradiquer ce problème ? Et de la sensibilisation auprès des élèves.

Cf. réponse question 1 APEEF

7- La présence de caméras de surveillance dans les espaces de circulation (couloirs, entrées/sorties) est indispensable, surtout avec la récurrence des vols, des cas de harcèlement et même des petites incivilités, tout en respectant bien évidemment les règles de la CNIL. Certes les élèves comme les enseignants et les autres personnels de l'établissement ont droit au respect de leur vie privée, mais ce dispositif limiterait concrètement les incidents au sein de l'établissement.

Certains établissements scolaires AEFÉ du Maroc sont déjà équipés de caméras dans les espaces de circulation. Il n'y a pas d'opposition de principe. Cela pourrait en effet permettre d'éviter les incivilités et d'identifier les coupables pour les sanctionner. Par exemple, des élèves jettent régulièrement des projectiles depuis les coursives du 1^{er} étage (bouteilles d'eau, gourdes,) sans se préoccuper de qui se trouve en dessous. L'équipe de direction est favorable à cette proposition qui devra être discutée avec les personnels.

UCPE

1. Amélioration de la vie scolaire

- Quelles initiatives pourraient être mises en place pour renforcer le bien-être et l'inclusion des élèves, notamment sur les sujets de harcèlement, de stress et d'accompagnement scolaire ?
- Envisage-t-on de développer des activités périscolaires pour encourager les talents et passions des élèves en dehors du programme académique ?
- Y a-t-il des programmes spécifiques de sensibilisation pour promouvoir le respect, l'empathie et la gestion des conflits entre élèves durant les heures de vie de classe ?
- Les professeurs principaux sont-ils formés ou sensibiliser à la gestion de conflit ?
- Utilisation des téléphones portables à l'intérieur de l'établissement : Quel constat? Quelles sont les préconisations pour un meilleur climat scolaire ?

Cf. réponse question 7 APEEF

Concernant les activités périscolaires, je vous renvoie à ma présentation. Je rappelle que nous sommes ouverts aux propositions des personnels.

2. Gestion des enseignants absents

- Comment l'établissement gère-t-il les absences prolongées d'enseignants, en particulier pour les matières principales ? Des solutions de remplacement sont-elles envisagées pour éviter des retards dans le programme ?
- Serait-il possible de renforcer la communication aux parents concernant les absences d'enseignants et les moyens mis en place pour maintenir la continuité pédagogique ?

Un protocole de remplacement de courte durée a été proposé par la direction et discuté en conseil pédagogique avec les enseignants. Il a été validé. Il pose le cadre et la procédure pour l'organisation des remplacements de courte durée. Il est fondé sur le volontariat. Les heures de remplacement sont rémunérées au taux en vigueur dans l'établissement.

Concernant les absences prolongées, soit elles sont gérées à l'interne en faisant appel à plusieurs enseignants de la discipline concernée, soit il est fait appel à un remplaçant contractuel. La direction cherche à renforcer le vivier existant. C'est un travail qui demande un peu de temps.

3. Organisation et gestion de la permanence

- Quelles mesures sont prises pour assurer que les heures de permanence soient bien structurées, permettant aux élèves d'avancer dans leurs travaux scolaires de manière productive ?
- Est-il envisageable d'intégrer des activités éducatives ou des tutorats pendant les heures de permanence pour soutenir les élèves en difficulté ?

Le nouveau CPE arrivé en septembre a entamé un travail de structuration du service de vie scolaire, dans lequel est inclus la gestion des permanences. La quotité de 2 surveillants a été augmentée permettant ainsi d'avoir une présence plus importante dans l'établissement.

Un système de tutorat est en cours de mise en place. Cela permettra d'apporter une aide aux élèves en difficulté et de développer l'esprit citoyen.

4. Niveau académique et soutien scolaire

- Quels dispositifs sont proposés pour soutenir les élèves rencontrant des difficultés scolaires et pour enrichir le parcours des élèves en avance ?
- Serait-il possible de renforcer les séances de soutien ou d'accompagnement individualisé pour garantir que chaque élève puisse progresser à son rythme ?
- Concernant les langues vivantes, le niveau est très différent d'une langue à l'autre (arabe et anglais par exemple). Le niveau d'arabe exigé en LVA est très élevé tandis que celui d'anglais toujours en LVA est plutôt basique, comment l'expliquez-vous ?
- De nombreux élèves en LVB Arabe ne connaissent quasiment pas l'alphabet et ne peuvent raisonnablement pas être productif puisqu'ils ne savent pas lire, comment peut-on remédier à cette situation ?

En 6^{ème} et 5^{ème}, les élèves bénéficient de dédoublement en Français et Mathématiques. Ils bénéficient aussi d'heure de soutien dans ces 2 disciplines. Le système français étant fondé sur l'hétérogénéité, les enseignants pratiquent une différenciation pédagogique, qui doit permettre aux élèves de progresser à leur rythme.

L'arabe est la langue du pays d'accueil. A ce titre, le niveau exigé est supérieur. L'Anglais est considéré comme une langue vivante étrangère. Son enseignement répond aux exigences du cadre européen des langues et n'est pas considéré comme une langue maternelle.

Les enseignants d'Arabe sont très attentifs aux difficultés et font le maximum pour les aider à progresser. 7 nouveaux enseignants arrivent cette année. Ils sont expérimentés et très investis pour accompagner les élèves.

5. Conditions matérielles et infrastructure

- L'état des équipements et des infrastructures (salles de classe, espaces communs, matériel informatique) est-il régulièrement évalué ? Des projets d'amélioration sont-ils envisagés ?

- La qualité des espaces de restauration et de détente pour les élèves est-elle en adéquation avec leurs besoins ? Serait-il envisageable de prévoir un espace dédié (au moins aux lycéens et idéalement à l'ensemble) où ils pourraient se restaurer et passer du temps durant leurs heures creuses ?

Une programmation pluriannuelle de maintenance va être mise en place, permettant ainsi d'avoir une visibilité financière et de maintenir les locaux en bon état.

Nous sommes à la recherche d'une solution informatique permettant de créer des « tickets ». L'objectif est de signaler tous dysfonctionnements ou dégradations lorsqu'ils sont constatés. Le gestionnaire reçoit les tickets et priorise les interventions des agents. Cela permettrait un suivi au plus juste de la résolution des problèmes constatés.

Le problème du manque d'espace de détente pour les élèves est réel. Un prestataire a été retenu et devrait commencer son activité de vente la semaine prochaine. Une information vous sera adressée dès que nous auront la réponse du prestataire quant au début de son activité.

Nous réfléchissons et cherchons une solution pour créer un espace cafétéria.

6. Préparation à l'orientation et l'avenir

- Quelles sont les actions menées pour accompagner les élèves dans leur orientation, notamment en fin de collège et au lycée ? Des interventions de professionnels ou des stages en entreprise sont-ils prévus pour enrichir leur vision de l'avenir ?
- Quelles sont les options et spécialités au lycée ? Peut-on envisager d'élargir cette offre en rajoutant quelques matières au regard des projets professionnels et des centres d'intérêts de nos élèves ? (exemple : numérique et science informatique)
- Comment est structuré l'accompagnement des élèves dans leurs choix d'orientation post-bac, et quelles ressources supplémentaires pourraient être mises en place pour aider ceux ayant des questions sur leur futur parcours ?

Un document synthétique recensant le plan d'actions Orientation pour le collège et le lycée. Le CPE est actuellement en formation PRIO et plus particulièrement en charge de ce dossier.

Par ailleurs, les élèves de 1^{ère} et terminale vont se rendre au salon Avenir France les 5 et 6 décembre prochains à Casablanca. Les élèves s'y rendront accompagnés par les professeurs principaux. Un salon virtuel de l'orientation va être proposé aux élèves pour les élèves de la 2^{nde} à la terminale. C'est une action AEFÉ.

Les élèves de 3^{ème} et de 2^{nde} partiront en stage (pour les 3èmes voire le calendrier envoyé aux parents en début d'année, pour les 2^{nde} la date sera fixée dès la parution des dates d'exams).

Concernant les spécialités, cf. réponses question 3 APEEV et question 4 pour CAPE.

Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé à l'orientation, les élèves de 2^{nde}, 1^{ère} et terminale bénéficient d'1h tous les quinze jours avec le professeur principal de la classe pour discuter et permettre aux élèves d'élaborer leur projet d'orientation : on parle d'orientation active.

Des interventions en classes de 2^{nde} sont prévues pour les aider à découvrir les spécialités du cycle terminal et seront réalisées par des élèves de 1^{ère} et terminale. D'autres actions seront retracées dans le document synthétique. Une conseillère d'orientation fera une mission de 3 jours très bientôt (en cours de finalisation).

7. Encadrement des élèves et sécurité

- Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour encadrer les élèves durant les récréations et aux heures d'entrée et de sortie et en cas d'accident ?

La quotité horaire de 2 surveillants a été augmentée. Un surveillant est à chaque mouvement d'élève au sas d'entrée et un autre dans la cour. La quotité horaire de l'infirmière scolaire est passée de 50 à 70%.

8. Activités sportives et culturelles

- Quelles sont les activités sportives et culturelles proposées aux élèves en dehors des cours ? L'établissement envisage-t-il de diversifier l'offre pour permettre aux élèves de découvrir différentes disciplines artistiques et sportives ?
- Est-il possible de renforcer les collaborations avec des associations locales pour enrichir l'offre d'activités pour les élèves ?

Cf présentation proviseur

Il n'y a aucune opposition à signer des conventions avec des associations locales qui porteraient une offre en accord avec les enseignements dispensés et l'identité de l'établissement.

9. Usage du numérique et des technologies

- Comment l'établissement intègre-t-il les technologies numériques dans les pratiques pédagogiques ? Des formations sont-elles prévues pour aider les enseignants et les élèves à utiliser ces outils de manière optimale ?
- Quelles mesures sont prises pour garantir un usage sain et sécurisé des technologies par les élèves, notamment en matière de cyber sécurité et de protection de la vie privée ?

Les enseignants utilisent dans certaines disciplines des ouvrages numériques. Ils bénéficient des formations proposées par l'IRF, sur ce thème ainsi que sur beaucoup d'autres.

Concernant la cybersécurité, l'établissement est doté d'un pare feu qui filtre les possibilités de connexion en fonction de mots-clés. Une étude est en cours mettre en place un système de session personnelle pour chaque élève et chaque enseignant.

10. Loyer et exploitation des locaux de l'école Eugène Delacroix

- Pouvez-vous préciser les conditions de location des locaux de l'école Eugène Delacroix ? (loyer, horaires, espaces concernés etc.).
- Pouvez-vous expliciter l'usage autorisé de la cantine ainsi que du terrain de basket qui sont actuellement mis à la disposition de nos élèves que très partiellement.

L'ancien chef d'établissement a obtenu une délégation de signature de la directrice de l'AEFE pour signer le bail avec l'institut Delacroix. Le délai entre la signature du contrat, le début des travaux et le déménagement a été extrêmement court (3 mois). Des ajustements ont été faits depuis le début de l'année grâce à une relation de confiance entre le propriétaire de l'institut Delacroix et le proviseur de l'établissement. Des avancées sont visibles : pose du filet sur le toit, rénovation du sol du toit terrasse, installation des cloisons et portes dans les blocs sanitaires qui n'en possédaient pas, attribution d'une 2^{ème} salle pour la pause méridienne, attribution de créneau sur la salle de psychomotricité.

Le terrain de basket est partagé avec les élèves de l'institut Delacroix en bonne intelligence sans qu'aucun élève de l'école Berchet n'ait été pénalisé. Concernant la salle de restauration, une 2^{ème} a été mise à disposition. La situation n'est pas parfaite mais l'objectif du proviseur est d'assurer que les élèves de l'école Berchet soient en sécurité et puissent suivre les enseignements de manière normale. Il n'est pas question de conflictualiser les relations avec la direction de l'institut Delacroix. Personne n'a rien à y gagner.

Une représentante UCPE trouve inadmissible que la salle de cantine de 130m² ainsi que le terrain de basket de 348 m² ne soient pas mis à disposition de manière exclusive, à temps plein, comme prévu dans le bail. Elle demande à ce que ces espaces soient payés proportionnellement à leur usage. Elle rappelle que la salle de cantine n'est à disposition qu'une heure par jour.

11. Travaux et extension de l'école Berchet

- Concernant l'école Adrien Berchet quel sera le coût global des travaux de la première phase ?
- Quels sont les prévisions en termes de coûts de la deuxième phase et comment sera-t-elle financée ?
- Le comité suivi des travaux a obtenu de l'antenne immobilière de l'AEFE un avis favorable à l'octroi de subventions extraordinaires relatives au financement de la phase 2 qui intègre une partie de l'institut français. Qu'en est-il du potentiel transfert des locaux de l'institut français jouxtant le site Berchet à l'AEFE ?

Le coût total est de 12,9 millions de dirham.

Concernant la 2^{ème} phase, il n'y a pour l'instant aucune information. Seul le service immobilier de l'AEFE est en mesure de communiquer sur ce dossier.

S'il y a une phase 2, les finances propres de l'établissement ne pourraient pas supporter un projet de cette envergure. L'octroi d'une subvention paraîtrait alors indispensable pour le mener à bien.

Concernant le potentiel transfert à l'AEFE de la parcelle de l'institut français, propriété propre de l'état français, il n'y a pour l'instant aucune information.

12. Gel du comité suivi des travaux

- Concernant le comité suivi des travaux, nous vous rappelons que suite à la prise de connaissance du rapport d'expertise, une réunion regroupant l'AEFE, le SCAC et les représentants parents a eu lieu le 28 juin 2023. Lors de cette dernière il a été décidé à la demande des représentants parents la mise en place d'un comité suivi de travaux incluant ces derniers. Cette décision a été entérinée par le conseil d'établissement en date du 25 Septembre 2023. Ce comité a pour vocation le suivi des travaux et non pas la délocalisation (qui n'en est qu'une conséquence), il a donc toujours lieu d'exister jusqu'à la fin des travaux. Quelles sont les raisons du gel de la réunion de ce comité depuis juin 2024 ?

J'interrogerai le chef de secteur ainsi que l'antenne immobilière sur cette question.

Un point d'information sur les travaux est fait tous les mois, comme je m'y étais engagée au mois de septembre, à mon arrivée. Tous les parents sont destinataires de la Gazette dans laquelle ils peuvent retrouver l'actualité du mois écoulé.

Une représentante UCPE rappelle que lors la réunion du 28 juin 2023, en présence des représentants du SCAC, de l'AEFE et des parents d'élèves, a été décidé la mise en place d'un comité de suivi des travaux. Cette décision a été communiquée à tous les parents le 30 août par mail par le précédent proviseur, M. Derambure. Et lors du CE du 25 septembre 2023, la composition de ce comité et son objet ont été arrêtés et approuvés à l'unanimité.

Il doit donc être réuni.

Un représentant UCPE souligne que la situation était connue depuis plusieurs années. La dégradation des locaux n'a fait que s'accroître, ce qui a généré un surcoût évident des travaux et une délocalisation très coûteuse.

Une représentante CAPE et une représentante APEEF demandent plus de communication de l'établissement sur les travaux.

Nous tenons à remercier la direction et l'administration pour l'attention portée à nos questions et préoccupations. Conscients des efforts déjà engagés, nous avons tenté de couvrir tous les aspects pour mieux appréhender ensemble les défis rencontrés par les élèves, les enseignants et les familles. Nous exprimons notre souhait de maintenir un climat de dialogue ouvert et constructif, dans une démarche d'amélioration continue qui bénéficiera à toute la communauté scolaire.

Les représentants UCPE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,



Hafida Merabet

La secrétaire de séance adjointe,



Hasna Laasri

Le proviseur,



Sylvie Lavigne